



BALADE CARTOGRAPHIQUE à parcours secret

La balade cartographique à parcours secret aura lieu le **samedi 7 mars 2020**.

Le rendez-vous pour le départ, est fixé **au parking des écoles de Vineuil, à 17h30**.

Le nombre de participants sera limité en fonction du nombre de personnes présent au buffet, avec un maximum de 90 places.

Merci de faire parvenir votre(vos) engagement(s) avant le **24 février 2020** dernier délai, accompagné(s) de son(ses) règlement(s), pour éviter tout malentendus lors de l'épreuve.

Adresse de retour :

- **Ecurie 41**
154 route Nationale
Clénord
41250 Mont-près-Chambord

Tarif en Vigueur

6 € par voiture
10 € par personne

.../...



BULLETIN D'ENGAGEMENT

Pilote : (responsable de l'équipage)

- Nom : Voiture = 6 Euros
- Prénom : Personnes à 10 € = Euros
- Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Adresse mail : @.....

TOTAL = Euros

Equipage 100% féminin

Voiture ancienne (avant 1990)

Règlement à l'ordre de l'Ecurie 41

REGLEMENT PARTICULIER

* * * * *

A Lire impérativement

- Art 1 **La balade cartographique à parcours secret n'est pas une course, mais une épreuve d'orientation. Il s'agit de retrouver le parcours proposé à l'aide d'un calque fourni par les organisateurs.**
- Art 2 Aucun classement ne sera établi. Toutefois les « feuilles relevé » seront étudiées pour chiffrage des indices (tous n'ont pas la même valeur) relevés par l'équipage tout au long du parcours, pour désigner le meilleur équipage de chaque catégorie. Les éventuels ex æquo seront départagés d'après le kilométrage parcouru. Les indices se trouvent toujours à droite de la chaussée, non cachés.
- Art 3 Il est impératif de se présenter à l'heure au contrôle de départ, avec un véhicule en état de marche et administrativement en règle. Ne pas oublier une **carte I.G.N. n° 26 (série verte, Orléans-Tours)**, du matériel pour écrire et une lampe de poche. La carte I.G.N. n°26 série verte étant épuisée et remplacée maintenant par 3 nouvelles cartes moins pratiques, **il en sera proposé un extrait, reprenant la zone de jeu**, aux personnes ne l'ayant pas en leur possession.
- Art 4 **Les équipages s'engagent à respecter strictement le code de la route ainsi que d'observer une attitude cordiale avec les riverains et autres usagers du parcours.**
- Art 5 Tous les équipages sont représentés par un responsable. Les organisateurs s'en référeront toujours aux responsables d'équipages pour les problèmes pouvant survenir au cours de la balade ou de la soirée.
- Art 6 L'heure d'arrivée maximale est impérative, sous peine de pénalités.
- Art 7 Remise des prix. Malgré l'absence de classement, il sera attribué un lot au meilleur équipage de chacune des 3 catégories : Equipage 100% féminin, Voitures de 30 ans ou plus et Voitures modernes. En plus de la satisfaction de « la victoire », le meilleur équipage, toutes catégories confondues, devra penser à **préparer le parcours de la balade de l'année prochaine !**

La participation à cette balade implique l'acceptation complète au présent règlement.

La responsabilité des organisateurs ne saurait en aucun cas être engagée pour quelque cause que ce soit (notamment sur le parcours de l'épreuve).